

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 16

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Achigans	6 en tout		
	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Bar Rayé	Pêche interdite		
28 avril 2023 au 4 septembre 2023	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
26 mai 2023 au 4 septembre 2023	Corégones	aucune limite		
26 mai 2023 au 31 mars 2024	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
15 juin 2023 au 31 octobre 2023	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

15 juin 2023 au 31 mars 2024	Achigans	6 en tout		
------------------------------	----------	-----------	--	--

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac à l'Eau Rouge - (49°12'36" N., 74°27'13" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
26 mai 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac aux Loutres (48°55'09" N., 75°47'36" O.)

Mêmes que la zone	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 31 mars 2024	Brochets	même que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Bissonnette - (municipalité de Baie-James, 49°00'59" N., 79°05'51" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Autres espèces	Même que la zone		

Lac des Montagnes - (49°06'03" N., 79°02'52" O.)

Mêmes que la zone	Touladi, Moulac et Lacmou	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	Même que la zone		

Lac Fauvel - (49°10'06" N., 76°36'15" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
-------------------	----------------	------------------	--	--

1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
26 mai 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Feuquières - (49°12'14" N., 74°17'27" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
26 mai 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Hébert - (49°12'04" N., 75°17'59" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
26 mai 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Long - (49°51'07" N., 78°16'12" O.)

Mêmes que la zone	Touladi, Moulac et Lacmou	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	Même que la zone		

Lac Nelson - (48°59'19" N., 74°27'16" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	Même que la zone		
-------------------	----------------	------------------	--	--

1er avril 2023 au 15 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
19 mai 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Némégousse - (49°12'09" N., 74°38'21" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
26 mai 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Oloron - (49°06'11" N., 79°23'13" O.)

28 avril 2023 au 4 septembre 2023	Toutes les espèces	mêmes que la zone		
16 mars 2024 au 17 mars 2024	Toutes les espèces	mêmes que la zone		

Lac Podeur - (49°09'21" N., 75°36'22" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
26 mai 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Robert - (49°13'18" N., 74°22'00" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

26 mai 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
-----------------------------	-------------------------	-----------	---	----------------------------

Lac Sans nom - (49°09'00" N., 76°08'50" O.), (49°09'04" N., 76°22'41" O.), (49°09'11" N., 76°32'54" O.), (49°09'14" N., 76°35'15" O.), (49°09'18" N., 75°42'44" O.), (49°12'31" N., 74°56'31" O.), (49°12'35" N., 74°53'47" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
26 mai 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Turgeon (49°01'27" N., 79°01'15" O.)

Mêmes que la zone	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
19 mai 2023 au 31 mars 2024	Brochets	même que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Lac Valreuille - (49°12'21" N., 74°49'17" O., canton Chamballon)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
26 mai 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Rivière Allard - de son affluent comprise entre 100 m en amont du secteur appelé « Les petites chutes » (49°48'46" N., 77°47'32" O.) et son point de jonction avec la rivière Allard (49°49'29" N., 77°46'37" O.).

1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
7 juin 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Rivière Gouault - entre son embouchure dans le lac MacIvor (49°48'38" N., 77°55'06" O.) et un point (49°52'37" N., 77°48'22" O.) correspondant à la limite sud de la zone 17.

1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

7 juin 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Rivière Wilson - entre un point situé à 200 m en aval de son embouchure dans le lac Quévillon (49°05'04" N., 76°51'53" O.) et un point situé à 11 km en amont, soit au niveau du pont de la route R-1050 (connue sous le nom de chemin forestier 101 Domtar).

1er avril 2023 au 27 avril 2023	Doré Jaune et Doré Noir	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
7 juin 2023 au 31 mars 2024	Doré Jaune et Doré Noir	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	Même que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		